

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DES DECISIONS

SEANCE DU 8 AVRIL 2021

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser au Service du Conseil et Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49 60 29 32

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	49
Nombre de Conseillers en exercice	49
Présents.....	37
Absents représentés	6
Absents excusés	3
Absents non excusés	3

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE HUIT AVRIL à DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 2 avril 2021 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire, M. MARCHAND, Mme BERNARD, M. RHOUMA, Mme LERUCH, M.BUCH, Mme SEBAIHI, MM. PECQUEUX, BERTOUT-OURABAH, Mme OUDART, M. GASSAMA, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, Mme PIERON, M.SPIRO, Mme KIROUANE, M. QUINET, Mme MISSLIN, adjoints au Maire.

MM. FAVIER, SEBKHI, MALHEIRO, KHALED, Mmes MEDEVILLE (jusqu'au vote du point 11) GILIS (jusqu'au vote du point 4), DORRA, LALANDE, BLONDET, M. MRAIDI, Mme BOUFALA (à partir du vote du CRDB), MM. GUESMI, MASTOURI, Mmes HALLAF-ISAMBERT, FREIH BENGABOU, RAER, Mmes DIARRA (à partir du vote du vœu 1), LE FRANC, OUABBAS, MM. BOUILLAUD (à partir du vœu 1), HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. BADI, conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
M. DANSOKO, conseiller municipal, représenté par M.MRAIDI,
Mme MACALOU, conseillère municipale, représentée par M. BERTOUT OURABAH,
Mme MEDDAS, conseillère municipale, représentée par M. RHOUMA
Mme LALANDE, conseillère municipale, représenté par Mme KIROUANE,
M. MOKRANI, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD,
M. BAMBBA, conseiller municipal, représenté par Mme DIARRA (à partir du vote du vœu 1),
M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal, représenté par M. BOUILLAUD (à partir du vote du vœu 1),
M. AUBRY, conseiller municipal, représenté par Mme LEFRANC (à partir du vote du vœu 1),
Mme GILIS, conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET (à partir du vote du point 5)
Mme MEDEVILLE, conseillère municipale, représentée par Mme MISSLIN (à partir du point 12),
Mme BOUFALA, conseillère municipale, représentée par Mme HALLAF-ISAMBERT (à partir du vote du point 14),

ABSENTS EXCUSES

Mme BOUFALA, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
Mme DIARRA, conseillère municipale (jusqu'au vote du point C),
M. BAMBBA, conseiller municipal (jusqu'au vote du point C).

ABSENTS NON EXCUSES

M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal, (jusqu'au vote du point C),
M. BOUILLAUD, conseiller municipal, (jusqu'au vote du point C),
M. AUBRY, conseiller municipal (jusqu'au vote du point C).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.
(41 voix pour et 2 abstentions : Mmes LE FRANC, OUABBAS)

LE CONSEIL,

/APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 11 février 2021.

(39 voix pour et 5 abstentions : M. HARDOUIN, Mmes LE FRANC, OUABBAS, KAAOUT, BOULKROUN)

A / PREND ACTE de la démission de Stéphanie Dumabin-Delafoy (8e adjointe) et **DETERMINE** le rang de l'adjoint à élire.

(39 voix pour et 5 abstentions : M. HARDOUIN, Mmes LE FRANC, OUABBAS, KAAOUT, BOULKROUN)

B/ ABROGE la délibération du 9 juillet 2020 concernant les indemnités de fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux, pour l'actualiser.

(39 voix pour et 5 abstentions : M. HARDOUIN, Mmes LE FRANC, OUABBAS, KAAOUT, BOULKROUN)

C/ DESIGNER Madame RAËR comme représentant de la Commune au sein du conseil d'école de l'établissement du premier degré d'Ivry-sur-Seine Rosalind Franklin élémentaire, en lieu et place de Madame Stéphanie Delafoy, les autres représentants aux conseils d'écoles demeurant inchangés, conformément au tableau ci-après :

ECOLES	REPRESENTANTS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
HENRI BARBUSSE		
- <i>ELEMENTAIRE</i>	Ouissem GUESMI	Guillaume SPIRO
- <i>MATERNELLE</i>	Nawel HALLAF-ISAMBERT	Nathalie LERUCH

DANIELLE CASANOVA - <i>MATERNELLE</i>	Atef RHOUMA	Nourdine KHALED
IRENE JOLIOT CURIE - <i>A</i> - <i>B</i> - <i>MATERNELLE</i>	Romain MARCHAND Rachel LALANDE Sarah MISSLIN	Audrey MEDEVILLE Coumba MACALOU Kheira FREIH BENGABOU
EUGENIE COTTON - <i>MATERNELLE</i>	Marie PIERON	Kessa DIARRA
ALBERT EINSTEIN - <i>ELEMENTAIRE</i>	Fabienne OUDART	Méhadée BERNARD
PAUL LANGEVIN - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	Nathalie LERUCH Mounia CHOUAF	Mounia CHOUAF Jean-Pierre FAVIER
MAKARENKO - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	Mehrez MRAIDI Mehdi MOKRANI	Ousmane DANSOKO Karim MASTOURI
GABRIEL PERI - <i>MATERNELLE</i>	Maryse DORRA	Philippe MALHEIRO
JACQUES PREVERT - <i>MATERNELLE</i>	Philippe MALHEIRO	Bernard PRIEUR

ECOLE	REPRESENTANTS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
ROBESPIERRE - <i>MATERNELLE</i>	Clément PECQUEUX	Kessa DIARRA
JACQUES SOLOMON - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	Kheira FREIH BENGABOU Rachel LALANDE	Nawel HALLAF-ISAMBERT Estelle BOUFALA
MAURICE THOREZ - <i>A</i> - <i>B</i> - <i>MATERNELLE</i>	Bernard PRIEUR Estelle BOUFALA Ghâis BERTOUT-OURABAH	Ousmane DANSOKO Clément PECQUEUX Mehrez MRAIDI
ORME AU CHAT - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	Sabrina SEBAIHI Ratiba MEDDAS	Danièle GILIS Alain BUCH
DULCIE SEPTEMBER - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	Jean-Pierre FAVIER Danièle GILIS	Walid BADI Moulaye BAMBA
GUY MOQUET - <i>ELEMENTAIRE</i> et - <i>MATERNELLE</i> (1 seul conseil d'école)	CLAIRE BLONDET	Ouarda KIROUANE
ROSA PARKS - <i>ELEMENTAIRE</i> et - <i>MATERNELLE</i> (1 seul conseil d'école)	Guillaume SPIRO	Ouissem GUESMI
ROSALIND FRANKLIN - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	Lydie RAËR Alain BUCH	Coumba MACALOU Bahri SEBKHI

(39 voix pour et 5 abstentions : M. HARDOUIN, Mmes LE FRANC, OUABBAS, KAAOUT, BOULKROUN)

Interruption de séance de 20h03 à 20h27

/APPROUVE le vœu présenté par Guillaume Spiro (PCF) au nom de la majorité municipale « Ensemble pour Ivry » relatif à l'impact de la loi de transformation de la fonction publique.

(41 voix pour, 3 voix contre : M.HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN et 5 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS)

/APPROUVE le vœu présenté par Méhadée Bernard (PCF) au nom de la majorité municipale « Ensemble pour Ivry » relatif à la situation de crise du secteur culturel.

(41 voix pour, 8 abstentions : MM.HARDOUIN, BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER Mmes KAAOUT, BOULKROUN, LE FRANC, OUABBAS)

/ REJETTE le vœu présenté par Rachida Kaaout, Philippe Hardouin et Sheerazed Boulkroun (LREM) au nom du groupe Ivry c'est Vous ! relatif à la jeunesse ivryenne.

(35 voix contre, 3 voix pour : M.HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN, 10 abstentions : MM.BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, GUESMI, MASTOURI, Mmes LE FRANC, OUABBAS, SEBAIHI, FREIH BENGABOU, RAËR, 1 ne prend pas part au vote : Mme OUDART)

1 A/ ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2021 de la commune, **AUTORISE** le Maire à engager les négociations en vue d'obtenir un ou plusieurs prêts à concurrence d'un montant de 15 099 316 euros destiné à financer le programme d'équipement 2021 retenu par le Conseil municipal, et **APPROUVE** le principe du versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe du cinéma municipal Le Luxy pour la mise en œuvre des missions de service public artistique et culturel.

(41 voix pour, 8 voix contre : MM.HARDOUIN, BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER Mmes KAAOUT, BOULKROUN, LE FRANC, OUABBAS)

1 B/ ADOPTE le budget annexe du chauffage urbain de l'exercice 2021.

(41 voix pour, 8 abstentions : MM.HARDOUIN, BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER Mmes KAAOUT, BOULKROUN, LE FRANC, OUABBAS)

1 C/ ADOPTE le budget annexe de la restauration municipale de l'exercice 2021.

(41 voix pour, 8 abstentions : MM.HARDOUIN, BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER Mmes KAAOUT, BOULKROUN, LE FRANC, OUABBAS)

1 D/ ADOPTE le budget annexe du centre médico-psycho pédagogique de l'exercice 2021.

(Unanimité)

1 E/ ADOPTE le budget annexe du cinéma municipal Le Luxy de l'exercice 2021.

(44 voix pour, 5 abstentions : MM.BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER Mmes LE FRANC, OUABBAS)

1 F/ FIXE comme suit les taux de la fiscalité directe locale :

DÉSIGNATION DES TAXES

TAUX DÉFINITIVEMENT FIXÉ

Taxe foncière sur les propriétés bâties.....47,82%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties.....53,74%

(41 voix pour, 5 voix contre : MM.BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER Mmes LE FRANC, OUABBAS et 3 abstentions : M.HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)

2/ FIXE, comme suit, pour 2021, conformément aux tableaux ci-dessous, la répartition des subventions aux diverses associations et organismes d'intérêt local de la Ville et PRECISE que, pour les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 €, des conventions d'objectifs seront conclues, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

(35 voix pour, 3 contre : M.HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN, 4 abstentions : MM.BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mme OUABBAS et 7 conseillers ne prennent pas part au vote pour les associations dont ils sont membres dirigeants : Mmes LE FRANC, HALLAF-ISAMBERT, MEDDEVILLE, MM. FAVIER, MALHEIRO, MARCHAND, PECQUEUX)

2 bis/ ACCORDE une subvention d'un montant de 280 000 € à l'USI Football et PRECISE qu'une convention d'objectifs et de moyens sera conclue conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

(32 voix pour, 4 voix contre : MM. RHOUMA, MRAIDI, Mmes CHOUAF, MEDDAS, 12 abstentions : MM.MOKRANI, HARDOUIN, BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER Mmes LERUCH, BERNARD, HALLAF-ISAMBERT, KAAOUT, BOULKROUN, LE FRANC, OUABBAS, 1 ne prend pas part au vote : M.BERTOUT OURABAH)

3/ Annulé.

4/ PREND ACTE du rapport annuel d'exploitation des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) 2020.
(46 voix pour, 3 abstentions : M.HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)

5/ APPROUVE la Charte de solidarité avec le peuple ouïghour et le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'institut Ouïghour d'Europe.

(43 voix pour, 1 abstention : Mme BLONDET, 5 ne prennent pas part au vote : MM.BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER Mmes LE FRANC, OUABBAS)

6/ APPROUVE la convention d'objectifs 2021 avec le Comité d'Activités Sociales et Culturelles (CASC) et PRECISE que la Ville verse au CASC une subvention d'un montant de 318 000 € pour l'année 2021.

(46 voix pour, 3 abstentions : M.HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)

7/ APPROUVE la convention de renouvellement de mise à disposition d'agents auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de trois ans.

(46 voix pour, 3 abstentions : M.HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)

8/ DECIDE la création des emplois suivants :

- 1 emploi d'administrateur,
- 1 emploi d'attaché,
- 2 emplois de rédacteur,
- 4 emplois d'adjoint administratif,
- 3 emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- 3 emplois d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- 2 emplois de technicien,
- 3 emplois d'agent de maîtrise,
- 19 emplois d'adjoint technique,
- 3 emplois d'animateur,
- 4 emplois d'adjoint d'animation,
- 1 emploi d'attaché de conservation du patrimoine,
- 21 emplois d'éducateur de jeunes enfants,
- 4 emplois d'assistant socio-éducatif,
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe,
- 1 emploi d'infirmier en soins généraux de classe normale,

Ainsi que la suppression des emplois suivants :

- 1 emploi d'attaché,
- 2 emplois d'adjoint administratif,
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- 3 emplois d'agent de maîtrise,
- 4 emplois d'adjoint technique,
- 9 emplois d'éducateur de jeunes enfants de 2^{ème} classe,
- 12 emplois d'éducateur de jeunes enfants de 1^{ère} classe,
- 2 emplois d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe,
- 2 emplois d'assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe,
- 2 emplois d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet,
- 1 emploi d'infirmier en soins généraux hors classe,

Et DIT que les présentes dispositions entreront en vigueur à compter du 1^{er} mai 2021.

(46 voix pour, 3 abstentions : M.HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)

9/ DECIDE la création d'emplois répondant à un accroissement saisonnier d'activité comme suit :

- 59 mois d'adjoint technique,
- 21,5 mois d'éducateur des activités physiques et sportives,
- 25 mois d'adjoint d'animation,

Ainsi que la création d'emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité comme suit :

- 72 mois d'adjoint administratif,
- 6 mois d'infirmier en soins généraux de classe normale,
- 6 mois d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe,
- 10 mois d'agent social,
- 10 mois de technicien,
- 12 mois de rédacteur,
- 20 mois d'adjoint technique,

Et DIT que les présentes dispositions prendront effet le 1^{er} mai 2021.

(41 voix pour, 3 contre : M.HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN, et 5 abstentions : MM.BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS)

10/ DECIDE la création, à compter du 1^{er} mai 2021, d'un emploi non permanent de chargé d'opération, au grade d'ingénieur relevant de la catégorie A, à temps complet, qui sera pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3 II. de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

(43 voix pour, 6 contre : MM.SPIRO, HARDOUIN, Mmes MISSLIN, MEDEVILLE, KAAOUT, BOULKROUN)

11/ DECIDE :

- la mise en œuvre de la gratuité des inscriptions dans les médiathèques pour les Ivryen.nes et les personnes étudiant ou travaillant sur le territoire de la Ville, à partir du 15 mai 2021,
- la fin de l'application des « amendes » pour cause de retard des retours de documents,
- en lieu et place des amendes, le blocage de nouveaux emprunts, si les documents n'ont pas été restitués dans les 20 jours, suivant la date initiale de retour attendu,
- de maintenir les inscriptions payantes pour les non Ivryen.nes, à savoir: 27 € plein tarif, et 13,50 € pour les moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emplois et les personnes bénéficiant des minima sociaux (RSA/RSO/ASS/AAH/ASPA/ADA/AV/ASI),
- le maintien des recettes suivantes : les frais d'impression en salle multimédia et les frais de photocopies : 0,10€ d'€/copie, le remboursement à la Trésorerie Municipale des documents perdus: 5 € pour les revues, 15 € pour tous les autres documents.

(Unanimité)

12/ DECIDE de dénommer l'établissement scolaire du quartier Ivry-Port (provisoire et définitif), «Groupe scolaire Anne Sylvestre ».

(Unanimité)

13/ DONNE un avis favorable aux propositions d'évolution de la sectorisation scolaire.

(Unanimité)

14/ APPROUVE la convention d'objectifs et de financement proposée par la CAF pour le projet du LAEP Françoise Dolto, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

(Unanimité)

15/ APPROUVE la convention à signer avec le CLLAJ Ivry-Vitry, porté par le GIP Ivry-Vitry, **PRECISE** que la Ville versera une subvention de fonctionnement d'un montant de 17 000 € par an au CLLAJ, sous réserve du vote, chaque année, par le conseil municipal du budget correspondant, et **APPROUVE** la convention à signer avec l'ADEF et le CLLAJ Ivry-Vitry qui fixe les modalités de partenariat et de mise à disposition de 25 logements du contingent Ville.

(Unanimité)

16/ APPROUVE la demande portant sur l'obtention de la labellisation de la structure Information Jeunesse de la ville d'Ivry-sur-Seine qui sera présentée à la commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative en Ile-de-France.

(Unanimité)

17/APPROUVE la convention entre l'association Action Real, basée à Ivry-sur-Seine, l'association Join A Town, située à Clichy, l'association Regard sur L'Education, située à Brazzaville au Congo, le Colegio Emilio Valenzuela, situé à Bogota en Colombie, le lycée Alexandre Dumas, situé à Saint-Cloud et la mairie d'Ivry-sur-Seine, et **PRECISE** que la Ville mettra à disposition les moyens nécessaires suivants: une salle avec des ordinateurs et une connexion Internet, 2 agents pour l'accompagnement des jeunes Ivryen.nes et le suivi du projet.

(Unanimité)

18/ DECIDE l'adhésion de la Ville à l'association La 27^e Région, **APPROUVE** ses statuts, **AUTORISE** le versement de la cotisation annuelle, **PRECISE** que son montant s'élève à 5000 € pour l'année 2021

(Unanimité)

et **DESIGNE** comme représentant de la Commune à l'Assemblée générale de ladite association : Marie PIERON (candidature unique, désignation sans vote).

19/ APPROUVE la convention de financement de l'ingénierie stratégique de développement 2021/2023 entre l'Etablissement Public d'Aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont (EPA ORSA) et la commune d'Ivry-sur-Seine, et **PRECISE** que la contribution financière de la Ville s'élève à 128 000 euros chaque année sur une période de 3 ans (2021 à 2023).

(41 voix pour, 8 abstentions : MM.HARDOUIN, BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes KAAOUT, BOULKROUN, LE FRANC, OUABBAS)

20/ CONSTATE la désaffectation matérielle de l'emprise foncière portant la désignation rue « Emile Zola » à Ivry-sur-Seine, d'une superficie de 1181 m² environ, propriété de la Commune, située au sein du périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté « Ivry-Confluences», et **PRONONCE** le déclassement dudit bien et son intégration dans le domaine privé de la Commune.

(41 voix pour, 3 voix contre : M.HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN, 5 abstentions : MM.BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS)

21/ APPROUVE le transfert de propriété à la Commune par la société SADEV94, des biens immobiliers suivants :

- 1) Des parcelles, constituant le terrain d'assiette de voies affectées à la circulation publique ou d'espaces publics, situées à Ivry-sur-Seine (94200) et cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
AU	27	BD DE BRANDEBOURG	00 ha 20 a 93 ca
AU	140	25 BD DE BRANDEBOURG	00 ha 00 a 24 ca
AU	142	BD DE BRANDEBOURG	00 ha 00 a 78 ca
AU	143	18 RUE PIERRE RIGAUD	00 ha 02 a 92 ca
AU	146	SQ DE LA MINOTERIE	00 ha 02 a 19 ca
AU	147	SQ DE LA MINOTERIE	00 ha 03 a 05 ca
AV	158	48 RUE MOLIERE	00 ha 00 a 24 ca
AV	168	50 RUE MOLIERE	00 ha 00 a 65 ca
AR	113	49 RUE AMPERE	00 ha 01 a 22 ca
AR	122	51 RUE AMPERE	00 ha 00 a 85 ca
AR	128	48 RUE AMPERE	00 ha 04 a 25 ca
AS	114	23 RUE EMILE BLIN	00 ha 02 a 57 ca
AS	173	72 AV JEAN JAURES	00 ha 29 a 95 ca
AS	178	68 AV JEAN JAURES	00 ha 00 a 48 ca
AS	185	RUE AMPERE	00 ha 13 a 12 ca
AS	183	RUE MAURICE GUNSBURG	00 ha 10 a 42 ca
AT	85	52 RUE MAURICE GUNSBURG	00 ha 81 a 61 ca
AV	19	47 RUE LENINE	00 ha 01 a 52 ca
AV	150	41 RUE LENINE	00 ha 01 a 66 ca
AV	167	46 RUE MOLIERE	00 ha 00 a 77 ca
AV	171	RUE MOLIERE	00 ha 01 a 77 ca
AV	174	46 RUE MOLIERE	00 ha 01 a 18 ca
AV	178	70 RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU	00 ha 08 a 52 ca

- 2) Un groupe scolaire, situé au sein d'un ensemble immobilier volumétrique sis, 64/78 avenue Jean Jaurès et 3 rue Emile Blin à Ivry-sur-Seine (94200) et cadastré section AS n° 186, comprenant vingt classes, un centre de loisirs, une salle de restauration et une salle de sport, cet équipement public correspondant au volume immobilier n° 1 tel qu'indiqué dans l'état descriptif de division volumétrique en date du 13 juin 2013.

INDIQUE que le transfert de propriété à la Ville des biens immobiliers précités s'opèrera sans prix de vente en raison de leur statut juridique de biens de retour, PRECISE que lesdits biens immobiliers intègreront le domaine public communal lorsque le transfert de propriété sera effectif, et INDIQUE que les frais de mutation seront à la charge de la Commune.

(41 voix pour, 3 voix contre : M.HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN, 5 abstentions : MM.BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS)

22/ DECIDE l'acquisition à titre gratuit à la Société « Flatmates » (ou à tout substitué) des emprises foncières sises, 1 à 3 rue Jean-Jacques Rousseau et 19 à 23 rue Victor Hugo à Ivry-sur-Seine, nouvellement cadastrées section A n° 312, 314, 316, 318 et 320, de superficie respective de 87 m², 170 m², 43 m², 30 m² et 148 m² environ, et PRECISE que les frais de mutation seront à la charge de l'acquéreur, les frais de géomètre étant à la charge du vendeur.

(46 voix pour, 3 voix contre : M.HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)

23/ DECIDE l'acquisition temporaire, pour une durée de trois ans, de l'usufruit du lot de copropriété n°1 sis 22 rue Pierre et Marie Curie, parcelle cadastrée section U n° 29, à Ivry-sur-Seine, pour un montant de 96 600 €, payable sur trois annuités à compter de 2021.

(41 voix pour, 3 voix contre : M.HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN, 5 abstentions : MM.BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS)

24/ APPROUVE la convention pluriannuelle pour la période 2021-2026 entre l'OPH et la Ville.

(46 voix pour, 3 voix contre : M.HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)

25/ ACCORDE la garantie communale à la SCI Pioline Ivry à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'offre de prêt d'un montant total de 4 834 712 € qu'elle se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif pour l'acquisition en VEFA de 19 logements PSLA sis 13/28 rue Auguste Pioline à Ivry-sur-Seine.

(41 voix pour, 8 voix contre : MM.BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, HARDOUIN, Mmes LE FRANC, OUABBAS, KAAOUT, BOULKROUN)

26/ DECIDE de dénommer « Prudon » le nouveau square situé sur l'impasse Prudon à Ivry-sur-Seine.

(43 voix pour, 6 voix contre : M.HARDOUIN, Mmes OUDART, BLONDET, GILIS, KAAOUT, BOULKROUN)

27/ APPROUVE le transfert de gestion de la tranche 1 du square Prudon.

(47 voix pour, 2 voix contre : M.HARDOUIN et Mme KAAOUT)

28/ APPROUVE la remise en gestion des aménagements réalisés dans le cadre des travaux du tramway T9 sur la route départementale 5 à la ville d'Ivry-sur-Seine.

(Unanimité)

29 A/ APPROUVE l'exonération totale des pénalités de retard dues par la société Demathieu-Bard dans le cadre du marché de travaux relatif à l'extension de l'ensemble du groupe scolaire Anton Makarenko et réaménagement partiel des bâtiments existants et de surseoir aux conditions de pénalité de retard au regard du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) inhérents au marché de travaux qui devaient être appliquées à l'entreprise Demathieu-Bard.

(40 voix pour, 5 voix contre : MM.BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS, 4 abstentions : MM.SPIRO, HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)

29 B/ APPROUVE l'exonération totale des pénalités de retard dues par l'agence MEBI dans le cadre du maîtrise d'œuvre pour l'extension du Groupe Scolaire Anton Makarenko et de surseoir aux conditions de pénalité de retard au regard du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) inhérents au marché de Maitrise d'Œuvre qui devaient être appliquées à l'agence MEBI.

(40 voix pour, 5 voix contre : MM.BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS, 4 abstentions : MM.SPIRO, HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)

30/ APPROUVE la cession du véhicule de voirie suivant: « laveuse niagara II sur châssis IVECO, de 2008, immatriculation 6549 ZK 94 » à la société Avantgarde s.r.l. pour un montant de 5 000 euros hors taxe.

(48 voix pour, 1 ne prend pas part au vote : M.GUESMI)

31/ APPROUVE :

- l'avenant n°1 à la convention d'OPAH CD Raspail entre l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, la Ville et l'ANAH,
- l'avenant n°1 au règlement d'attribution des subventions travaux et la convention de gestion des fonds entre l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, la Ville et SOLIHA Est Parisien,
- et l'actualisation du montant de la participation financière de la Ville via l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour les aides travaux pour un montant global de 514 050 euros,

FIXE la participation financière de la Ville via l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour l'ingénierie et le suivi-animation du dispositif à un montant global de 534 750 € sur 5 ans, réparti comme suit :

- Année 1 : 106 950 €
- Année 2 : 106 950 €
- Année 3 : 106 950 €
- Année 4 : 106 950 €
- Année 5 : 106 950 €,

DIT :

- qu'une subvention de l'ANAH, dans le cadre des dépenses d'ingénierie et de suivi-animation du dispositif d'une durée de cinq années, à hauteur de 50% du montant prévisionnel hors taxe sera sollicitée par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre,
- qu'une subvention de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre des dépenses d'ingénierie et de suivi-animation du dispositif d'une durée de cinq années, à hauteur de 25 % du montant prévisionnel hors taxes sera sollicitée par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre,
- que les subventions déjà versées au «SDC» par la ville via l'Etablissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre s'élèvent à 533 404 € faisant apparaître un trop versé de 19 354€. Celui-ci sera reversé à l'EPT qui restituera cette somme à la ville.

(Unanimité)

/APPROUVE le vœu présenté par Bernard Prieur (Tiers Citoyen) au nom de la majorité municipale « Ensemble pour Ivry » relatif à l'impunité du scandale du Chlordécone.

(44 voix pour, 5 abstentions : MM.BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER Mmes LE FRANC, OUABBAS)

/APPROUVE le vœu présenté par Nathalie Leruch (Tiers Citoyen) au nom de la majorité municipale « Ensemble pour Ivry » relatif à la situation du peuple Tamoul du Sri Lanka.

(44 voix pour, 5 ne prennent pas part au vote : MM.BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER Mmes LE FRANC, OUABBAS)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} février 2021 au 15 mars 2021.

LA SEANCE A ETE LEVEE A UNE HEURE ET DOUZE MINUTES

LA SECRETAIRE

LE MAIRE

M. BERNARD

P. BOUYSSOU